



Non inscription au bulletin 2

Par **mylene18000**, le **15/02/2011 à 23:04**

bonjour,rnrnVoilà je vous explique un peu mon petit problème, j'ai été jugé moi et mon ami l'année dernière pour "vole en réunion et escroquerie"rnnous avons trouvé un sac à main et dedans il y avait une cb avec son code et plusieurs chèques la tension a été plus forte que la raison et nous nous sommes servis de la cb, bref nous avons été "attraper" avons tout avoué, condamnation : 1 mois de sursis et 5 ans de mise à l'épreuve, à ce jour nous avons tout rembourser aux personnes à qui nous avons pris la cb... autre petit problème mon ami à l'époque avait fait des plantations illicites et a donc été condamné à 300 euros d'amende et moi vraiment petite petite fumeuse ai dû passer à l'anpaa et a eu plusieurs examens qui ont confirmé que je ne fumais plus...rnrnvoilà plus de 6 mois sont passés, j'ai donc fait une demande au procureur pour l'effacement de mon casier judiciaire, car j'envisage de créer une mam (maison d'assistante maternelle) pour cela il faut que mon casier soit vierge !rnon m'a dit qu'il y aurait une enquête de moralité et j'aurais voulu savoir en quoi cela consistait, je reconnais avoir fait une grosse erreur, je l'assume mais il y va maintenant de mon avenir professionnel... je précise j'ai 24 ans 9 ans que je suis avec mon conjoint et avant un bébé de 16 mois!rnmerci de vos réponses, ou puis je tout simplement envoyer mon agrément est-ce un motif de refus d'agrément???rnrnps: j'ai été jugé condamner je l'assume donc merci de pas m'en remettre une couche car tous les autres forums où j'ai pu poster mon gentillet ont été envoyés valser merc